

-----

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-162-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

N° 162/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

ZAE Epeugney – Cession de terrain à l’entreprise Gora Fermetures

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

*Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.*

Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

*Procuration*

Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

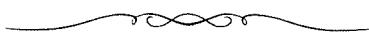
*Suppléé(e)s*

Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

*Excusé(e)*

Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Vu la demande d'acquisition foncière formulée par l'entreprise Gora fermetures, représentée par Monsieur Gora, pour une partie de la parcelle cadastrée C0836, située dans la Zone d'Activité Économique intercommunale d'Epeugney ;

Vu que la surface proposée à la cession, d'environ 3 000 m<sup>2</sup>, correspond à une partie non encore cadastrée de la zone et sera délimitée précisément après bornage par un géomètre en fonction du projet de l'entreprise acquéreuse, les frais liés à cette délimitation étant à la charge de l'acquéreur ;

Vu le prix de vente fixé à 18 euros HT/m<sup>2</sup>, soit 54 000 euros HT, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur ;

Vu l'avis favorable unanime de la commission n°2 Développement économique ;  
Vu l'avis des Domaines demandé le 13 novembre 2025 ;

Considérant que l'entreprise souhaite construire un bâtiment à vocation économique ;

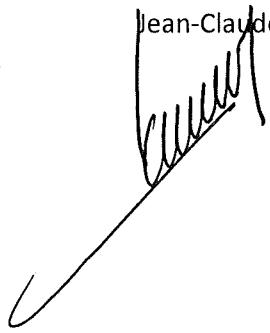
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De céder une partie de la parcelle C0836 d'une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> à l'entreprise Gora fermetures, au prix de 18 euros HT/m<sup>2</sup>, soit 54 000 euros HT, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- De préciser que la surface exacte sera définie après bornage du géomètre ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-162-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025